

L'interdiction de l'abattage rituel : un choix de civilisation

Article rédigé par *Valeurs actuelles*, le 20 décembre 2020

Source [Valeurs actuelles] La décision de la Cour de Justice de l'Union européenne qui estime que l'étourdissement préalable à l'abattage n'entrave pas les rites traditionnels juifs et musulmans est une grande victoire pour la condition animale qui doit être désormais appliquée, martèle Virginie Joron, députée européenne du groupe Identité et démocratie.

Le 17 décembre 2020, contre l'avis de l'avocat général, la Cour de Justice européenne a considéré que la Flandre pouvait exiger l'étourdissement obligatoire des animaux avant l'abattage. Dans cet arrêt, la CJUE statue que les États membres peuvent exiger l'étourdissement des animaux de boucherie, y compris en cas de rites religieux. En effet, une telle pratique n'est pas considérée comme entravant la liberté des cultes et des rites traditionnels juifs et musulmans.

À l'heure où les autorités françaises parlent de séparatisme, on ne peut que regretter que ce type d'abattage rituel se pratique encore.

C'est une victoire importante pour tous ceux d'entre nous qui veulent limiter les souffrances inutiles des animaux dans toute l'Europe. En tant que députée européenne, j'ai fait campagne sans relâche en faveur de méthodes d'abattage respectueuses des animaux et je suis donc très heureuse de cette décision de la Cour qui fera, je l'espère, jurisprudence.

La manière dont nous traitons les animaux dans nos sociétés incarne ce que nous sommes et les principes moraux que nous souhaitons défendre. Désapprouver la souffrance animale n'implique pas une opposition à la liberté religieuse ; cela nous rappelle simplement que ces pratiques sont en contradiction avec les principes et les valeurs qui définissent notre civilisation et que nous souhaitons défendre. À l'heure où les autorités françaises parlent de séparatisme, l'on ne peut que regretter le fait que ce type d'abattage rituel se développe dans notre société, ne faisant que renforcer le choc des cultures qui va jusqu'à se retrouver dans la façon de traiter les animaux que nous mangeons.

De plus, le risque sanitaire provoqué par l'abattage rituel est réel pour le consommateur. Depuis longtemps les vétérinaires s'inquiètent de ses conséquences pour des raisons de santé publique. L'égorgeage et le processus de saignement jaillissant avec force du cou d'un animal agité disperse des bactéries et des gènes de résistance aux antibiotiques dans l'environnement. Cela peut notamment entraîner la souillure des carcasses de viande par des *E. Coli* pathogènes qui se retrouveront ensuite dans l'assiette du consommateur. Consommateur qui se fera souvent abuser en achetant de la viande « abattue rituellement », sans pour autant que cela soit indiqué par l'étiquetage.

Depuis 10 ans, les pouvoirs publics français autorisent la création d'abattoirs "temporaires" notamment pour la fête de l'Aïd afin de satisfaire « l'attachement des musulmans à ce rite ». Plus de 250 000 animaux y sont

“sacrifiés”. Improvisés par des particuliers soit sous tente dans des lieux non prévus à cet effet soit dans des bâtiments désaffectés ou voués à d’autres activités, ces abattoirs d’occasion sont évidemment hors normes, alors que l’abattage rituel accroît les risques sanitaires.

Cette décision oblige le gouvernement français à relever ce défi.

Le gouvernement français doit, comme l’a décidé la Cour de justice de l’Union européenne, mettre désormais fin à ces pratiques irrespectueuses de la souffrance animale et des normes élémentaires à la sécurité alimentaire. De surcroît à l’heure où les risques sanitaires se multiplient.

Je tiens à féliciter tout particulièrement nos alliés politiques du Vlaams Belang, car ce sont eux qui ont mis cette question à l’ordre du jour politique en Flandre. J’ai d’ailleurs eu le privilège de rédiger un livret pour la Fondation Identité et Démocratie, sur les conditions d’abattage qui règnent dans les abattoirs halâl aux côtés du député Gerolf Annemans, mobilisé depuis longtemps en Flandre sur ce sujet. Notre travail d’alerte et d’information montre ainsi qu’il n’est pas mené en vain.

Pourtant, la bataille n’est pas encore terminée.

20/12/2020 07:00